**Monsieur Joseph Djogbénou**

Ministre de la Justice,

de la Législation et des droits de l’Homme

BP 967

Cotonou

**BENIN**

Fax : (229) 21 31 34 48

Luxembourg, le 2017

Monsieur le Ministre,

La Cour constitutionnelle béninoise, en 2016, a aboli, dans les faits la peine capitale pour tous les crimes dans le pays. Pourtant, 14 personnes, les dernières à avoir été condamnées à mort entre 1998 et 1999, sont encore enfermées dans les couloirs de la mort au Benin, dans des conditions de détention très dures.

J’en appelle à votre haute autorité pour que soient commuées, sans délai, en peines d’emprisonnement, les sentences capitales de toutes les personnes qui se trouvent actuellement dans le quartier des condamnés à mort depuis 18 à 20 ans. Je demande aussi que ces personnes soient traitées conformément aux normes internationalement reconnues en matière de traitement des détenus, et en particulier qu’elles reçoivent de la nourriture en quantité suffisante et des soins médicaux adaptés à leur situation.

Je vous demande également de veiller à ce que le droit interne soit révisé et réformé en vue d’abolir dans les textes de loi concernés, pour tous les crimes, toutes les dispositions relatives à la peine capitale.

Dans l’espoir que vous serez sensible à ma démarche, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’assurance de ma haute considération.

*Prénom, Nom*

*Adresse*

*Signature*